

BARÈME DES HONORAIRES (*) De M. LAUDE Bruno

LOI N° 70-9 du 2 janvier 1970 - DÉCRET N° 72-678 du 20 juillet 1972 - LOI n° 2014-366 du 24 mars 2014

Achat-Vente de Maison, Appartement, Terrain, Garage:

LOCATIONS COMMERCES BUREAUX ENTREPÔT : Honoraires TTC charge Acquéreur / Vendeur calculés sur le PRIX DE VENTE du bien

Honoraires charge Vendeur pour les mandats Succès

 De 1 à 50 000 €
 4 990 €

 De 50 001 à 80 000 €
 5 990 €

 De 80 001 à 120 000 €
 6 990 €

 De 120 001 à 150 000 €
 7 990 €

 De 150 001 à 250 000 €
 6 %

 De 250 001 à 400 000 €
 5 %

 Au-delà de 400 001 €
 4 %

Location loi du 6 juillet 1989 (baux conclus depuis le 15/09/2014):

Honoraires TTC calculés par m² de surface habitable, dans la limite d'un mois de loyer pour chaque partie

	Logement situé en zone non tendue		Logement situé en zone tendue		Logement situé en zone très tendue	
	Bailleur	Locataire	Bailleur	Locataire	Bailleur	Locataire
Entremise et recherche du locataire	90 € TTC	=	120 € πC	=	150 € TTC	-
Visites, constitution du dossier, rédaction du bail	8 € / m²	8 € / m²	10 € / m²	10 € / m²	12 € / m²	12 € / m²
État des lieux d'entrée	3 € / m²	3 € / m²	3 € / m²	3 € / m²	3 € / m²	3 € / m²

GESTION LOCATIVE (en partenariat avec MIG GESTION)

6 % TTC du montant des loyers hors charges encaissés mensuellement

IMMOBILIER PROFESSIONNEL OU COMMERCIAL:

HONORAIRES HT calculés sur le PRIX DE VENTE du bien

ACHAT VENTE FOND DE COMMERCE :

1 à 60 000 **€ : 5 000 € HT** 60 001 à 500 **000 €** : 8.5 % HT 500 001 à 1 000 **000 €** : 6 % HT Au-dessus de 1 000 **001 €** : 5 % HT

MURS COMMERCIAUX BUREAUX ENTREPÔTS :

1 à 500 **000 €** : 5.99 % HT (minimum de 5 **000 € HT)** 500 001 à 1 000 **000 €** : 5 % HT Au-dessus de 1 000 **001 €** : 4 %

<u>LOCATION COMMERCES BUREAUX ENTREPÔTS :</u>

Honoraires HT: 10 % sur 36 mois de loyer avec un minimum de **5 000 € HT**

CESSION DE BAIL

Honoraires HT: 10 % HT avec minimum de 5 000 € HT

VENTE D'IMMEUBLES NEUFS:

Honoraires HT à la charge du vendeur calculés sur le prix de vente du bien de 4 à 10 % suivant contrat Promoteurs TERRAIN AGRICOLE

1 à 50 000 € - forfait : 3 990 €

50 001 à 100 000 - forfait : 4 990 €
100 001 à 150 000 € - forfait : 5 990 €
Au delà de 150 001 € : 6 % sur le HT

VENTE DE BIENS A USAGE AGRICOLE

Honoraires HT à la charge du vendeur calculés sur le PRIX DE VENTE du bien : 6 %

LOCATION: BAIL RURAL:

Honoraires HT à la charge du bailleur : 8 % sur 12 mois de loyer (Rédaction du bail par le notaire)

(*) Chaque mandataire est juridiquement indépendant. Mis à jour le 20 juin 2020

Proprietes-privees.com, réseau national immobilier sur internet fax : 02 40 05 96 72 - email : <u>contact@proprietes-privees.com</u> SAS au capital de 40 000 €, SIREN n° 487 624 777, code NAF 6831Z 44 Allée des Cinq Continents – Zac Le Chêne Ferré – 44120 VERTOU

0 805 13 00 17 Service & appel gratuits



Carte professionnelle Transaction et Gestion n° CPI 4401 2016 000 010 388, CCI Nantes-Saint Nazaire Garantie GALIAN, 89 rue La Boétie, 75008 Paris - n°28137 J - T : 660 000 euros et G : 120 000 euros RC Pro.MMA Entreprise, sous le n°120.137.405